

**Comité national d'Action Laïque**  
*Ligue de l'enseignement- UNSA éducation- SE UNSA-FCPE-DDEN*  
**Etude sur la mise en application du principe de laïcité**  
**dans les écoles et les établissements scolaires**

Fiche technique

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a réaffirmé parmi les missions assignées à l'école celle de transmettre à tous les élèves le principe de laïcité et les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui lui sont inextricablement liées. La laïcité garantit en effet à l'ensemble de la communauté éducative un cadre propice à la transmission des savoirs et des compétences, à leur apprentissage et à leur appropriation, ainsi qu'à l'exercice des responsabilités de chacun. Afin d'accompagner l'institution scolaire dans sa mission, le CNAL engage une étude sur l'enseignement et la mise en pratique de la laïcité dans les écoles et les établissements scolaires publics en mobilisant les acteurs locaux des organisations constitutives du CNAL.

Les militants locaux utiliseront le questionnaire ci-joint qui permettra de recueillir auprès des enseignants des écoles, collèges, lycées professionnels et lycées d'enseignement général et technologiques publics des informations qualitatives, notamment grâce à des questions ouvertes. Chaque fois que cela sera possible, des exemples concrets d'actions viendront compléter les réponses données aux questions.

Cette enquête se déroulera de début décembre 2017 à fin février 2018. Chaque questionnaire rempli sera enregistré par l'enquêteur dans un fichier électronique. La date limite de transmission des fichiers par les représentants départementaux des organisations constitutives du CNAL à leurs responsables nationaux est fixée au 23 février 2018. Pour faciliter le travail de synthèse au niveau national, il est demandé à chaque entité du CNAL de s'organiser pour faire parvenir les questionnaires au secrétariat général du CNAL au fur et à mesure de leur utilisation et, en tout état de cause, pour le 28 février 2018 dernier délai.

Un institut de sondage utilisera en janvier 2018 la même trame d'enquête mais uniquement avec les questions fermées permettant d'obtenir des résultats chiffrés et des informations plus quantitatives. Les données recueillies par l'enquête et le sondage seront complétées au niveau national par des auditions d'universitaires, d'experts, de personnalités qualifiées et d'acteurs de terrain.

Le CNAL sera ainsi en mesure de procéder à un bilan de la mise en application du principe de laïcité dans les écoles et les établissements publics à l'occasion d'un colloque national qui sera organisé en mai 2018 à Paris.

Jean-Paul DELAHAYE  
Vice-président délégué de la Ligue de l'enseignement  
Président du CNAL

Rémy-Charles SIRVENT  
Secrétaire national "Laïcité, école et société" du SE-UNSA  
Secrétaire général du CNAL

Enquête à envoyer à :

**SE UNSA OISE**  
**Maison des syndicats \ Rue JB Baillière\ BP 20531**  
**60005 BEAUVAIS CEDEX**